

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
04/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 22

votants 24

OBJET

SALLES MUNICIPALES

Modification des règlements
intérieurs des salles

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à vingt heures et quinze minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle
Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-
Claude RENAUX, Maire.*

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ,
Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, M. CARPENTIER,
Mme BRUXELLE, M. TORCHY, Mme LALOT, M. DESBUREAUX,
Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, Mme
GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. SENECHAL, Mme
CHATELAIN, Mme LEGRAND, M. BASTARD, Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. COPPIER (pouvoir donné à Mme BRUXELLE)
- Mme SILVESTRE (pouvoir donné à Mme NOISELIET)
- Mme CRIMET
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme AUGUSTE
- Mme GUYOT

DELIBERATION N°14

OBJET : SALLES MUNICIPALES - Modification des règlements intérieurs des salles communales.

Le Conseil Municipal de Camon décide de modifier les règlements intérieurs des salles municipales Louis Aragon et Louis Bruxelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le projet de règlement intérieur modifié, annexé à la présente délibération,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Les règlements intérieurs des salles municipales Louis Aragon et Louis Bruxelles sont approuvés.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 10 mars 2025 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

